

Ville & Aéroport à la Commission Européenne

L'association Ville et Aéroport s'est rendue en délégation le **mercredi 25 mai 2011** à la Commission européenne à Bruxelles afin de rencontrer les responsables des Directions générales Transports (*MOVE/ Koen De Vos et Silvia Forni*) et Environnement (*Joachim d'Eugenio*) pour faire un état des lieux du dossier "Transport aérien" à l'échelle de la Commission et discuter de propositions.

Ville et Aéroport a également rencontré la secrétaire générale de l'ARC (*Airport Regions Conference*), Association des régions aéroportuaires européennes, Léa Bodossian, afin de définir avec elle les bases d'un partenariat ARC-Ville et Aéroport et les actions à mener entre nos deux associations.

Un dossier prioritaire : *Les vols de nuit*

Ville et Aéroport entend continuer de jouer son rôle de force de propositions sur le dossier Vols de nuit auprès de ses interlocuteurs européens. Lors de ses précédents déplacements à la Commission européenne, Ville et Aéroport avait transmis sa contribution sur les vols de nuit et la nécessité de définir une réglementation sur la période 22h-6h ou 23h-7h (*selon les pays*).

Cette contribution s'inscrit dans le cadre de la révision de la directive 2002 / 30 / CE relative à « *l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la communauté* » et l'élaboration du livre blanc sur l'avenir des transports.

Il faut que la Commission européenne prenne des mesures fortes pour réduire les vols de nuit et interdire les avions du chapitre 3 de l'annexe 16 de l'OACI. Actuellement, celle-ci ne prend pas assez en compte la problématique des effets des nuisances aéroportuaires sur la santé.

A ce jour, l'Union européenne a pour priorité la réduction des émissions de CO2 et l'utilisation optimale de l'espace aérien afin de faire face à l'accroissement prévu du trafic. Comme l'indique l'ACNUSA dans son dernier rapport d'activités « *la question du bruit n'est pas, au niveau européen, un sujet de préoccupation majeure* ».

Le rapport d'évaluation de la directive 2002 / 49 doit paraître le 1er juin. Il est essentiel que ce travail soit articulé avec celui concernant la directive 2002 / 30. Parallèlement, le paquet aéroportuaire doit être communiqué à l'automne. Il fait l'objet de quatre propositions législatives sur le bruit, les créneaux horaires, l'assistance en escale et la capacité.

Enfin, Ville et Aéroport entend poursuivre son partenariat avec l'ARC à la fois sur l'aspect environnemental (*nuisances sonores et atmosphériques*) et économique (*répartition des retombées économiques et fiscales sur les territoires aéroportuaires*). La question de la gouvernance des territoires aéroportuaires est également un sujet qu'il faut traiter tout comme celui de l'impact sanitaire du transport aérien.